

---

## NOTE ET DOCUMENT

---

# L'INDICE DE DÉVELOPPEMENT HUMAIN : UNE ÉVALUATION POUR LA RÉUNION

Michaël GOUJON \*

**Résumé** - Le « retard » de développement de La Réunion fait l'objet de nombreux débats. L'évaluation d'un niveau de développement est cependant complexe. L'Indice de Développement Humain (IDH) du Programme des Nations Unies pour le Développement est sans nul doute l'indicateur synthétique de développement le plus connu. Cet indicateur agrège des sous-indicateurs dans trois domaines, la richesse monétaire, la santé, et l'éducation. Nous proposons ici d'évaluer le niveau de cet indicateur pour La Réunion, en présentant en toute transparence les hypothèses et approximations nécessaires à cette estimation, ce qui, à notre connaissance, n'a jamais été fait. Pour l'année 2004, nous trouvons un niveau d'IDH de 0,870 pour La Réunion, qui se trouve ainsi virtuellement à la 35<sup>ème</sup> place du classement mondial, alors que la France se situait alors à la 16<sup>ème</sup> place. Ce retard apparaît cependant plus flagrant pour la richesse monétaire moyenne par habitant que dans les domaines de la santé et de l'éducation.

**Mots-clés :** DÉVELOPPEMENT, INDICE DE DÉVELOPPEMENT HUMAIN, SCOLARISATION, ILLETTRISME, LA REUNION.

**Classification JEL :** I00, O15, R00.

Je remercie tout particulièrement Philippe Jean-Pierre et Jean-Yves Rochoux (Université de La Réunion / CERESUR), Nadine Jourdan (INSEE-Réunion) et le referee anonyme de la revue pour leurs remarques judicieuses sur des versions préliminaires de ce document. Ce document a également bénéficié des commentaires des participants au Séminaire de recherche du CERESUR du 28 mars 2008.

---

\* Chercheur associé, CERESUR, Université de La Réunion, Faculté de Droit et d'Économie.  
Mél : michael.goujon@univ-reunion.fr

## INTRODUCTION

L'évaluation du niveau de développement d'un territoire et des politiques publiques en la matière ne peut se limiter à observer les performances économiques. Elle rend nécessaire la collecte et l'organisation d'informations statistiques diverses, relatives aux multiples facettes du développement, à la pauvreté, aux inégalités et aux domaines sociaux (santé, éducation, logement, emploi...) et environnementaux. L'intérêt de construire un indicateur synthétique est de fournir un instrument simple de suivi de tels processus multidimensionnels en rassemblant sous un indicateur unique des mesures relatives à des domaines différents. Au-delà de l'intérêt académique et opérationnel, de tels indicateurs se révèlent également très utiles quand il s'agit de retenir l'attention du public et des décideurs politiques.

Au niveau international, les indicateurs synthétiques les plus connus sont probablement ceux du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), et particulièrement l'Indice de Développement Humain (IDH), mais également l'Indice de Pauvreté Humaine (IPH), l'Indice de développement lié au genre (IDG), et l'Indicateur de Participation des Femmes à la vie économique et politique (IPF)... Calculés au niveau national, ces indicateurs ont pour premier intérêt de permettre une comparaison des performances ou des niveaux de développement des pays, au-delà du seul critère de la richesse monétaire mesurée par le produit intérieur brut par habitant.

Au niveau infra-national, les travaux relatifs aux indicateurs synthétiques de développement sont bien plus rares et/ou moins connus, bien que l'utilité de ce type d'indicateurs n'en soit pas moins grande, notamment quand il s'agit d'évaluer les disparités entre les régions d'un pays. Ils revêtent ainsi un intérêt particulier dans le cadre de l'espace européen où certaines décisions de politiques économiques européennes se prennent à l'aune des différences, notamment de développement, entre les régions. C'est d'ailleurs dans ce cadre que des indicateurs économiques tels que le produit intérieur brut par habitant sont calculés au niveau régional dans l'Union européenne, mais tout comme au niveau international, le seul critère du produit intérieur brut par habitant paraît alors bien réducteur pour évaluer les différences de développement entre les régions. Il existe des essais de calculs des niveaux d'IDH, d'IPH et d'IPF dans certaines régions françaises dans le cadre de travaux cherchant à évaluer les spécificités de ces régions (Gadray et al., 2006, pour le Nord-Pas-de-Calais, Boutaud et al., 2007, pour l'Île-de-France). Ces travaux se heurtent généralement à des difficultés analytiques (les indicateurs utilisés au niveau international n'apparaissent pas toujours pertinents au niveau régional, surtout quand les régions ont un niveau élevé de développement) et statistiques (les indicateurs requièrent des informations pas toujours disponibles au niveau infra-national).

Les indicateurs synthétiques de développement sont d'un intérêt particulier pour La Réunion, du fait de ses caractéristiques géographiques et institutionnelles. C'est une région ultra-périphérique et insulaire et la

construction d'indicateurs synthétiques se révèle dans ce cas probablement plus pertinente que pour les régions « continentales » (moins autonomes structurellement car moins isolées). D'ailleurs, une comparaison serait sans doute utile avec les autres territoires présentant ces mêmes caractéristiques ou handicaps. La Réunion est une région de France, et de l'Union européenne, qui accuse un certain retard de développement par rapport à nombre d'autres régions et l'évaluation de ce retard est cruciale pour certaines décisions de politiques aux niveaux national et européen (accès à certaines aides ou fonds de développement, dérogations particulières en matière de fiscalité). Enfin, si le retard de développement de La Réunion fait l'objet de nombreux débats, particulièrement au niveau local, on manque à l'heure actuelle d'instruments simples et synthétiques d'évaluation du niveau de développement ou d'un quelconque retard en la matière.

L'Indice de Développement Humain du PNUD est sans nul doute l'indicateur synthétique de développement le plus connu au niveau international. La méthodologie employée pour sa construction, bien qu'elle ne soit pas exempte de critiques, est relativement simple, transparente et acceptée. Sur la base de cette relative légitimité, nous proposons ici d'évaluer le niveau de cet indicateur pour La Réunion en présentant en toute transparence les hypothèses et approximations qui sont nécessaires à cette évaluation, ce qui, à notre connaissance, n'a jamais été fait. Il paraît en effet indispensable que les hypothèses et approximations fassent l'objet de critiques et soient affinées dans le futur pour qu'un tel indicateur soit accepté comme un outil de diagnostic du niveau de développement de la région. Nous calculons le niveau de cet indice pour la dernière année possible, 2004, qui est également l'année des dernières estimations de l'IDH par le PNUD. Nous adoptons ici une perspective de comparaison spatiale, entre la région et la France particulièrement.

### **1. L'INDICE DE DÉVELOPPEMENT HUMAIN**

Depuis 1990, le PNUD publie chaque année l'Indice de Développement Humain (IDH) dans son *Rapport sur le Développement Humain*. L'IDH se présente comme une tentative d'évaluation synthétique du niveau de développement atteint par les pays. Sa construction, inspirée par les travaux d'Amartya Sen, prix Nobel d'économie en 1998, répond à l'insuffisance de la mesure de la seule richesse monétaire (typiquement mesurée par le produit intérieur brut par habitant) pour évaluer le niveau de « bien-être » des populations. Avec la richesse monétaire, l'IDH prend en effet en compte deux autres aspects essentiels du développement humain : la santé et l'éducation. Comme tout indicateur synthétique cependant, l'IDH n'est pas exempt de critiques sur les choix techniques (portant sur les variables utilisées, les techniques de re-dimensionnement ou de normalisation, et d'agrégation...) et sur les valeurs implicites que cet indicateur porte, mais nous ne les évoquerons pas en détail ici car ce n'est pas l'objet principal de ce document.

### 1.1. L'Indice de Développement Humain : une présentation rapide

L'IDH prend en compte trois aspects essentiels du développement, la richesse matérielle, la santé et l'éducation. Il est la moyenne simple de trois indices :

- un indice de richesse, basé sur le produit intérieur brut par habitant,
- un indice de santé, basé sur l'espérance de vie moyenne à la naissance,
- un indice d'éducation, basé sur le taux de scolarisation et le taux d'alphabétisme.

Ces variables, bien qu'en nombre limité, recouvrent de nombreux aspects du développement (satisfaction des besoins matériels essentiels comme l'accès à une alimentation saine et à une eau potable, à un logement décent, à l'hygiène et aux soins médicaux, l'accès au savoir, la capacité aux prises de décisions dans la société, la mobilité et l'accès à la culture). Le concept de développement est bien sûr plus complexe encore que ce que permet de mesurer l'IDH. Certains domaines du bien-être d'une population sont probablement laissés de côté (chômage, environnement...). C'est également un indicateur de niveau moyen par habitant et ne considère donc pas les inégalités de revenus ou sociales dans les pays. Le PNUD a proposé des indicateurs plus fins comme l'Indice de Développement lié au Genre qui ajuste l'IDH pour tenir compte des inégalités homme-femme dans les pays ou des IDH calculés par catégorie de revenu (quintiles) dans les pays... Le calcul de tels indicateurs est cependant fortement contraint par la disponibilité des données statistiques.

### 1.2. Le principe du calcul de l'Indice de Développement Humain

L'IDH se calcule comme la moyenne simple des trois indices :

$$\text{IDH} = \frac{R + S + E}{3}$$

où R est l'indice de richesse monétaire, basé sur le produit intérieur brut (PIB) par habitant, S celui de la santé (espérance de vie) et E celui de l'éducation (lui-même la moyenne d'un indice de scolarisation des jeunes et d'un indice d'alphabétisme des adultes).

Les variables utilisées dans la construction des indices ne sont pas exprimées dans les mêmes unités. Le PIB par habitant est en unités monétaires (en dollar), l'espérance de vie en années et le niveau d'éducation (scolarisation et alphabétisme) en pourcentage. Afin de calculer l'IDH comme la moyenne simple des trois variables, celles-ci sont d'abord normalisées ou re-dimensionnées afin que leurs niveaux respectifs soient compris entre 0 (minimum) et 1 (maximum), de telle sorte que l'IDH lui-même est compris entre 0 (niveau minimum de développement) et 1 (maximum).

Ce re-dimensionnement nécessite que soient définies des valeurs minimales et maximales (possibles ou acceptables) pour chacune des variables (voir tableau 1). La formule de « normalisation » est alors de la forme :

$$\text{Valeur de l'indice} = \frac{\text{valeur observée de la variable} - \text{minimum}}{\text{maximum} - \text{minimum}}$$

**Tableau n°1 : Minima et maxima des variables utilisées dans la formule de normalisation**

	minimum	maximum
PIB par habitant (\$ ppa)	100	40 000
Espérance de vie (années)	25	85
Education (%), dont:	0	100
- Alphabétisme	0	100
- Scolarisation	0	100

Source: PNUD (2007).

Par exemple, l'indice de l'espérance de vie (santé) pour un pays est simplement :

$$S = (\text{Espérance de vie du pays} - 25) / (85 - 25)$$

Nous verrons plus loin que cette formule est quelque peu aménagée pour la normalisation du PIB par habitant.

Pour les variables composant l'IDH, le PNUD utilise à la fois des données internationales qui ont l'avantage d'être « standardisées », et des données nationales qui sont généralement plus précises mais dont la définition peut différer entre les pays. Les données internationales sont des données nationales qui ont été « traitées » ou « ajustées » par les organismes internationaux (corrigées quand elles comportent des erreurs, estimées quand elles manquent, transformées sous la forme d'indicateurs).<sup>1</sup> Par conséquent, les données statistiques sur lesquelles repose la construction de l'IDH peuvent être imprécises, d'autant plus dans les pays à faibles niveaux de développement où les données statistiques sont souvent de mauvaise qualité.

Les données publiées par le PNUD pour 2004 dans le Rapport sur le Développement Humain 2006-2007 portent sur 177 Etats (PNUD, 2007). Le classement donne la Norvège au 1<sup>er</sup> rang (IDH=0,965), la France 16<sup>ème</sup> (IDH=0,942), les Seychelles 47<sup>ème</sup> (IDH=0,842), Maurice 63<sup>ème</sup> (IDH=0,800), les Comores 132<sup>ème</sup> (IDH=0,556) et Madagascar 143<sup>ème</sup> (IDH=0,509).<sup>2</sup>

<sup>1</sup> Les organismes nationaux sont, selon les pays, les instituts de statistiques et des ministères ; les organismes internationaux sont la Division de la Population des Nations Unies (espérance de vie), l'Institut des Statistiques de l'UNESCO (alphabétisation, scolarisation) et la Banque mondiale (PIB par habitant).

<sup>2</sup> Ainsi, compte tenu des remarques précédentes, il n'est pas certain que l'écart de développement mesuré par l'IDH entre les Comores et Madagascar par exemple soit si significatif qu'il semble être.

### 1.3. Les estimations pour les Départements d'Outre-Mer : état des lieux

Le PNUD ne produit pas d'IDH pour les régions ou territoires non indépendants comme les Départements d'Outre-Mer français. Deux régions métropolitaines ont fait l'objet d'une application de l'IDH, la région Nord-Pas-de-Calais (Gadray et al., 2006) et l'Île-de-France (Boutaud, 2007) mais les contraintes sont quelques peu différentes quand on s'attache au cas des régions ultra-périphériques<sup>3</sup>. L'évaluation pour la Guadeloupe, la Guyane et la Martinique a été effectuée par l'Université des Antilles-Guyane et l'INSEE pour l'année 2000 (voir tableau n°2), mais sans que soient présentés les détails concernant les hypothèses et les calculs.

**Tableau n°2 : L'Indicateur de Développement Humain dans les Départements d'Outre-Mer Antilles-Guyane, 2000**

	<b>IDH 2000</b>	<b>Rang mondial *</b>	<b>Indice d'espérance de vie</b>	<b>Indice d'éducation</b>	<b>Indice de PIB</b>
Martinique	0,880	29	0,89	0,91	0,84
Guadeloupe	0,858	33	0,87	0,89	0,81
Guyane	0,850	35	0,83	0,88	0,84

Source : INSEE-Antilles-Guyane, *Panorama de l'Espace Caraïbe*. \* Le rang est virtuel puisque les trois DOM n'apparaissent pas dans le classement du PNUD.

La France occupait alors la 15<sup>ème</sup> place en 2000 avec un IDH = 0,935. Les trois DOM Antilles-Guyane se situaient donc dans l'intervalle IDH=[0,84-0,90] en 2000, où l'on trouvait dans l'ordre les pays suivants, de la 21<sup>ème</sup> à la 34<sup>ème</sup> place : Grèce, Singapour, Corée, Slovaquie, Chypre, République Tchèque, Malte, Koweït, Hongrie, Argentine, Pologne, Chili, Bahreïn, Uruguay.

Pour La Réunion, Taglioni (2003), dans l'Atlas Géographique Informatisé Régional, indique que l'IDH de La Réunion est compris dans l'intervalle [0,74-0,83] pour l'année 2001 et Déry (2005) présente une estimation de l'IDH de La Réunion entre [0,80-0,90] pour 2002, mais ces auteurs ne présentent ni les sources d'informations, ni les hypothèses et les calculs menant à ces estimations. Parfois même, l'IDH de La Réunion est assimilé à celui de la France dans certains rapports internationaux (ODEROI, 2006). Dans la suite, nous tentons d'évaluer le plus précisément possible le niveau d'IDH pour La Réunion en reportant en détail les sources des données, les approximations nécessaires à l'évaluation du niveau de certaines variables et les calculs.

## 2. L'ÉVALUATION DU NIVEAU D'INDICE DE DÉVELOPPEMENT HUMAIN POUR LA RÉUNION

Nous proposons dans la suite une évaluation du niveau de l'IDH pour La Réunion en présentant les hypothèses et approximations qui sont nécessaires à cette évaluation, afin qu'elles puissent faire l'objet de critiques et soient affinées

<sup>3</sup> Du fait de l'éloignement de ces régions qui limite le problème de la « perméabilité » dans l'espace national, que nous évoquerons dans la suite, et des contraintes de disponibilité des statistiques quelque peu différentes.

dans le futur. Nous calculons le niveau de cet indice pour la dernière année possible, 2004, en adoptant une perspective de comparaison entre la région et la France particulièrement (dans la suite, les données relatives à la France sont tirées des données IDH du PNUD et concernent la France prise dans son ensemble, c'est-à-dire incluant les DOM).

### 2.1. L'indice de santé

L'indice de santé est le plus simple des trois indices à calculer pour La Réunion. L'espérance de vie à la naissance fait en effet l'objet d'estimations et de publications régulières par l'INSEE-Réunion (voir tableau n°3).

**Tableau n°3 : Espérance de vie à la naissance (hommes et femmes)**

	1999	2004	2005
La Réunion	74,9	76,0	76,3
DOM	77,0	77,0 (2003)	na
Métropole	78,8	80,3	80,4

Source : INSEE - Tableau Economique de La Réunion 2007-2008.

En appliquant la formule de normalisation, on obtient pour La Réunion en 2004 le niveau d'indice de santé :

$$S = (76,0 - 25) / (85 - 25) = 0,850$$

### 2.2. L'indice d'éducation

Cet indice est basé sur la combinaison de deux variables, le taux de scolarisation des « jeunes » et le taux d'alphabétisme des « adultes », suivant une moyenne pondérée (le taux d'alphabétisme des adultes ayant deux fois plus d'importance ou de poids que le taux de scolarisation dans l'indice d'éducation). On a :

$$\text{Indice scolarisation} = (\text{Taux de scolarisation} - 0) / (100 - 0) = \text{Taux de scolarisation} / 100$$

$$\text{Indice alphabétisme} = (\text{Taux d'alphabétisme} - 0) / (100 - 0) = \text{Taux d'alphabétisme} / 100$$

Alors,

$$\text{Indice d'éducation} = E = 1/3 \cdot \text{Indice scolarisation} + 2/3 \cdot \text{Indice alphabétisme}$$

#### 2.2.1. Le taux de scolarisation des jeunes

Le taux de scolarisation est le rapport du nombre des « jeunes » scolarisés sur le nombre ou la population des « jeunes » en âge d'être scolarisés.

Dans la méthodologie du PNUD, le nombre de jeunes scolarisés est le nombre d'individus inscrits aux niveaux primaire (excepté le pré-primaire ou maternelle), secondaire et tertiaire (supérieur), quel que soit leur âge. Ils sont dénombrés sur la base de données administratives (inscriptions dans les systèmes éducatifs et les décomptes des ministères de l'Éducation) ou à partir d'enquêtes dans les pays. La population en âge d'être scolarisée est

généralement entendue comme celle des individus âgés de 6 à 22 ans (6-10 : primaire ; 11-17 : secondaire ; 18-22 : supérieur) mais peut recouvrir d'autres âges dans certains pays selon les spécificités du système éducatif.<sup>4</sup> Le PNUD utilise principalement les estimations établies par l'UNESCO, qui vérifie les données nationales, les ajuste afin de les rendre conformes aux standards internationaux, estime les données manquantes, et enfin calcule le taux de scolarisation combiné (voir tableau n°4). L'UNESCO reconnaît que les résultats du calcul du taux de scolarisation peuvent être imprécis, voir erronés pour certains pays (UNESCO, 2007).

**Tableau n° 4 : Taux de scolarisation combiné primaire, secondaire et supérieur en 2004**

	France	Comores	Madagascar	Maurice	Seychelles
Taux de scolarisation (%)	92,0	46,3	56,7	74,6	78,4

Source : Institut Statistique de l'UNESCO (ISU).

Pour La Réunion, le calcul du taux de scolarisation combiné en primaire ou élémentaire (à l'exclusion du pré-élémentaire), secondaire et supérieur ne pose que peu de problèmes, car l'effectif des individus scolarisés est enregistré à chaque rentrée par les services du Rectorat (publié par l'INSEE - Tableau Economique de La Réunion, reporté dans le tableau 5).<sup>5</sup>

**Tableau n°5 : Effectifs des individus scolarisés à La Réunion en 2004-2005**

Elémentaire	75 569
Second degré	102 577
Supérieur	16 749
TOTAL	194 895

Source : INSEE - Tableau Economique de La Réunion 2007-2008.

L'effectif des individus scolarisés est ensuite rapporté à la population réunionnaise âgée de 6 à 22 ans, composée d'environ 231 000 individus selon EUROSTAT (l'Institut de Statistique de la Commission Européenne). On obtient alors *un taux de scolarisation d'environ 84,5%*, se situant à mi-chemin entre le taux observé aux Seychelles et le taux observé en France (voir tableau 4). Cette faiblesse par rapport à la France s'explique principalement par une baisse plus rapide du taux de scolarisation dès 16 ans à La Réunion. Selon les données du Rectorat (Académie de La Réunion, 2006), ces dernières années, le taux de scolarisation à La Réunion des 16-19 ans n'était que de 72% (contre

<sup>4</sup> Le taux de scolarisation peut donc être éventuellement supérieur à 100% si les individus inscrits dans le système éducatif appartiennent à des groupes d'âges plus larges que le groupe des 6 à 22 ans, c'est-à-dire si certains individus scolarisés sont plus jeunes ou plus vieux que l'âge théorique de scolarisation (par exemple, du fait des redoublements, ou des enfants âgés de cinq ans scolarisés dans le primaire, ou les étudiants âgés de plus de 22 ans inscrits dans le supérieur).

<sup>5</sup> L'estimation d'EUROSTAT, 195 300 étudiants pour 2004, est très proche de celle de l'INSEE.



84% en Métropole), et celui des 20-24 ans de 18% (contre 34%)<sup>6</sup>. Cette baisse plus rapide du taux de scolarisation peut s'expliquer à la fois par des abandons d'études plus nombreux à La Réunion mais aussi un développement encore trop récent et limité de l'offre de formations. Ceci se traduit également par une proportion de bacheliers dans une génération de seulement 50% ces dernières années contre 62% en Métropole.

Une question qui doit faire l'objet d'une discussion à ce niveau est celle de l'impact sur le taux de scolarisation du départ des jeunes de La Réunion (principalement des individus âgés de plus de 18 ans), que l'on estime à environ 3000 individus chaque année. Puisque ces individus disparaissent de la population en âge d'être scolarisée (pour ceux âgés de 22 ans et moins), cette émigration pourrait biaiser le taux de scolarisation si ces jeunes présentaient un taux de scolarisation différent des individus qui restent<sup>7</sup>. Par exemple, le taux de scolarisation serait biaisé à la baisse si les individus qui quittent l'île étaient plus scolarisés que ceux qui restent, l'importance du biais étant fonction à la fois de la différence entre les taux de scolarisation des deux populations et de la proportion que représentent les individus sortants dans la population scolarisable. Ce problème lié à la « perméabilité » des régions dans l'espace national est particulièrement contraignant dans l'étude de Boutaud (2007) sur l'Île-de-France (cette région présentant à l'inverse une forte attractivité universitaire qui biaise à la hausse le taux de scolarisation). Il est cependant probablement moins gênant dans le cas de La Réunion du fait de son éloignement de la Métropole et de l'espace européen.

En effet, les individus sortants (qui ne concernent principalement que des individus âgés de plus de 18 ans) ne représentent finalement qu'une faible part de la population des scolarisables de 6 à 22 ans à La Réunion. De plus, il n'est pas sûr que le motif principal des départs de ces jeunes soit la poursuite d'étude, la recherche de travail étant probablement une cause également importante compte tenu du taux de chômage élevé sur l'île. Par ailleurs, on ne connaît pas la façon avec laquelle cette question est traitée par l'UNESCO et le PNUD dans le calcul de l'IDH évalué au niveau des pays (et probablement est-elle négligée). Par conséquent, nous considérons que l'effet des départs des jeunes sur le taux de scolarisation est marginal et peut être négligé pour l'instant (mais il devra être précisé).

Avec un taux de scolarisation de 84,5%, l'indice de scolarisation pour la Réunion en 2004 est donc de  $(84,5-0)/(100-0) = 0,845$ .

### **2.2.2. L'indice d'alphabétisme des adultes**

Parmi les quatre indicateurs utilisés dans le calcul de l'IDH, l'indice d'alphabétisme est probablement l'indice le plus difficile à estimer pour La

<sup>6</sup> Selon nos calculs à partir de données désagrégées d'étudiants et de population par âge d'EUROSTAT, le taux de scolarisation des 19-22 ans est de 27% à La Réunion.

<sup>7</sup> Plus précisément, il s'agirait de savoir si les jeunes qui quittent l'île auraient présenté, s'ils étaient restés, un taux de scolarisation différents que celui des jeunes qui restent.

Réunion. La définition retenue du taux d'alphabétisme des adultes par le PNUD pour la construction de l'IDH est : « Le pourcentage des personnes âgées de 15 ans ou plus qui peuvent, en comprenant, lire et écrire un texte court en rapport avec leur vie de tous les jours ». Par conséquent, pour le PNUD, l'analphabétisme est l'incapacité de comprendre, lire et écrire un texte court. La distinction n'est pas toujours claire entre l'analphabétisme et l'illettrisme, ce dernier étant défini comme un apprentissage *imparfait* de la lecture et de l'écriture. La question du type et des seuils de compétences testées est donc cruciale, et la difficulté vient du fait qu'ils peuvent différer entre les pays et les organismes qui évaluent ces compétences<sup>8</sup>. Les comparaisons internationales, ou même régionales, ne sont donc pas aisées en la matière (voir également UNESCO, 2007). Nous illustrons ces difficultés avec le cas de la France avant de tenter l'estimation pour La Réunion.

**Tableau n°6 : Taux d'alphabétisme des adultes (âgés de 15 ans ou plus) en 2004**

	France	Seychelles	Maurice	Comores	Madagascar
Taux d'alphabétisme (%)	99,0	91,8	84,4	na	70,7

Source : PNUD-IDH.

**Tableau n°7 : Illettrisme en France, en % des personnes âgées de 18 à 65 ans**

	Lecture de mots	Production de mots écrits	Compréhension d'un texte simple
Personne n'ayant pu faire les exercices	1	1	1
Communication très difficile (<40% de réussite)	1	4	5
Communication faiblement efficace (entre 40 et 60% de réussite)	1	4	4
Communication possible (entre 60 et 80% de réussite)	2	5	9
Communication efficace (au moins 80% de réussite)	15	6	1
Pas de difficulté dans les trois domaines fondamentaux de l'écrit	80	80	80
<b>Ensemble</b>	100	100	100

Source : INSEE, *Enquête Information et Vie Quotidienne*, 2004, dans *INSEE Première*, n°1044, octobre 2005.

Pour la France, comme pour la plupart des pays européens, le PNUD utilise un taux d'alphabétisme des adultes *par défaut* de 99% dans le calcul de l'IDH (voir tableau n°6). Les enquêtes de l'INSEE, notamment l'enquête nationale Information et Vie Quotidienne qui porte en partie sur l'illettrisme

<sup>8</sup> Puisque aucune indication n'est portée sur la langue testée, se pose également le problème du traitement des personnes étrangères connaissant des difficultés de compréhension, d'écriture et de lecture de la langue du pays où ils habitent mais pas dans leur langue maternelle.

(testé sur la base d'un ensemble d'exercices tests) apparaissent cependant plutôt concordantes avec cette estimation du PNUD.

Selon les enquêtes de l'INSEE, les personnes ayant trop de difficultés en français ou en lecture pour passer les exercices tests représentent 1% des enquêtés (voir tableau n°7). Cette population pourrait donc rassembler les personnes souffrant d'analphabétisme au sens du PNUD. Arbitrairement, en considérant que la lecture de mots est le domaine le plus important pour tester l'analphabétisme, on pourrait considérer que la définition du PNUD recouvre également les personnes présentant de graves difficultés dans ce domaine (moins de 40% de réussite). Le taux d'*analphabétisme* serait donc plutôt de 2% en France dans ce cas.

Pour la situation d'illettrisme, environ 10% des enquêtés n'atteint pas le niveau de « communication possible » (notamment du fait de la compréhension imparfaite d'un texte simple avec moins de 60% de réussite au test). Ainsi, pour la France en 2004, le taux d'analphabétisme serait de l'ordre de 1%-2% et le taux d'illettrisme de 10% *pour les personnes âgés de 18 à 65 ans*.

La définition du PNUD portant sur la population des plus de 15 ans, il s'agit de juger du niveau relatif des individus exclus des données INSEE, âgés de 15 à 17 ans et de plus de 65 ans, ces derniers représentant tout de même 15% de la population en France. On considère généralement que les individus d'âge élevé présentent des taux d'analphabétisme et d'illettrisme plus élevés que les plus jeunes. Compte tenu de tous ces éléments, et sans prendre trop de risque, le taux d'analphabétisme en France des plus de 15 ans serait donc de l'ordre de 2% (l'adoption d'un taux de 2% d'analphabétisme, plutôt que 1%, ne modifiant pas significativement le niveau d'IDH de la France).

A la Réunion, on estime que le nombre d'*illettrés* est aujourd'hui de l'ordre de 100 000 à 120 000 individus<sup>9</sup>. Ce nombre est une extrapolation d'une enquête INSEE de 1996-1997 qui avait diagnostiqué que 23% de la population des plus de 15 ans étaient touchés par l'illettrisme à La Réunion (une enquête de l'INSEE est prévue sur ce thème en 2007-2008 et permettra d'avoir une estimation plus récente du phénomène). Nous ne disposons cependant pas des détails concernant la formule utilisée pour l'extrapolation.

Selon EUROSTAT, la population de La Réunion représentait 769 000 individus en 2004, dont 562 000 individus âgés de plus de 15 ans (73% de la population). Le nombre d'illettrés de 100 000 à 120 000 individus représenterait par conséquent 18% à 21% de la population des plus de 15 ans en 2004. Par conséquent, le taux d'*alphabétisme* des adultes de 79% pour l'année 2001 à La Réunion présenté dans Taglioni (2003) et Déry (2005) correspondrait plutôt au taux de *lettrisme*, le complément à l'unité du taux d'illettrisme que nous venons de calculer (ce taux de *lettrisme* de 79% à La Réunion ne peut donc pas être

---

<sup>9</sup> Estimation tirée de divers documents du Conseil Régional (notamment Commission permanente du 20 juin 2006) ; voir également Conférence-débat ACI et MCC, mai 2007, « Quelle stratégie pour le plein emploi à La Réunion ? »

comparé au taux d'*alphabétisme* des Seychelles ou de Maurice évalué à 84% en 2001, ce qui révélerait une situation étrangement défavorable pour La Réunion, comme cela est pourtant fait dans les deux document cités <sup>10</sup>).

En l'absence de données précises sur le phénomène de l'*analphabétisme* à La Réunion, peut-on malgré tout en donner une estimation ? Les informations dont nous disposons sont que le taux d'*illettrisme* à La Réunion est environ deux fois plus important qu'en France (20% contre 10%) et qu'en France, sur cinq individus illettrés, un seulement est véritablement analphabète (si on retient un taux d'*analphabétisme* d'environ 2% en France). Si on applique cette proportion à La Réunion, et en considérant ses handicaps particuliers, le taux d'*analphabétisme* pourrait donc y être de l'ordre de 5% des personnes âgées de 15 ans et plus. Le taux d'*alphabétisme* serait donc de l'ordre de 95% <sup>11</sup>, ce qui situerait La Réunion à peu près à mi-chemin entre la France et Les Seychelles (soit la même position que celle trouvée pour le taux de scolarisation des jeunes).

L'indice d'alphabétisme pour La Réunion en 2004 serait par conséquent de :

$$\text{Indice d'alphabétisme} = (95-0)/(100-0) = 0,950$$

Au total, en rappelant les taux de scolarisation et d'alphabétisme, l'indice d'éducation pour La Réunion en 2004 serait donc de :

$$\text{Indice d'éducation} = E = 1/3 \cdot 0,845 + 2/3 \cdot 0,950 = 0,915$$

### **2.3. L'indice de richesse monétaire (produit intérieur brut par habitant)**

L'indice de richesse basé sur le Produit Intérieur Brut (PIB) par habitant fait appel à des ajustements et des corrections plus complexes que pour les autres indices. Il s'agit en premier lieu de tenir compte de deux points :

(1) les PIB par habitant des pays sont exprimés initialement dans les différentes monnaies nationales et doivent donc être convertis en une monnaie commune, en dollar des Etats-Unis usuellement, pour être comparés au niveau international. On divise alors le PIB par habitant en monnaie nationale par le taux de change  $e$  ( $e$  étant le nombre d'unités monétaires nationales pour un dollar américain) pour obtenir le PIB par habitant en dollar.<sup>12</sup>

<sup>10</sup> C'est ce qui explique probablement la faiblesse de l'estimation de l'IDH de La Réunion de Taglioni (2005) présentée p. 6 de ce document.

<sup>11</sup> Considérer un taux d'alphabétisme de seulement 90% (soit un taux plus faible de 5 point de pourcentage) ne changerait que marginalement le résultat final de l'IDH compte tenu du faible poids de l'indice dans l'IDH : Plus précisément l'IDH diminuerait de  $0,05 \cdot 2/3 \cdot 1/3 = 0,01$  point.

<sup>12</sup> De manière équivalente on peut multiplier le PIB par habitant en monnaie nationale par le taux de change  $e'$ ,  $e'$  étant le nombre de dollar par unité de monnaie nationale, pour obtenir le PIB par habitant en dollar.

(2) Un dollar ne permet cependant pas d'acheter la même quantité de biens dans le monde parce que les niveaux de prix sont différents entre les pays (un dollar n'a pas le même pouvoir d'achat dans les pays). Typiquement, par rapport aux Etats-Unis, un dollar permet d'acheter plus de biens dans un pays en développement car les prix des biens y sont moins élevés<sup>13</sup> ; Un ajustement est donc ici nécessaire puisqu'il s'agit de comparer les niveaux de vie réels entre les pays, en termes de pouvoir d'achat sur les biens. L'ajustement pour la différence de pouvoir d'achat du dollar revient à multiplier le PIB par habitant du pays en dollar par un *coefficient m*, supérieur (inférieur) à 1 si le niveau des prix dans ce pays est inférieur (supérieur) à celui des Etats Unis. Formulé de la sorte, le coefficient multiplicateur *m* est égal au rapport du niveau des prix des Etats Unis sur le niveau des prix dans le pays<sup>14</sup>. Au total, on applique donc la formule suivante :

(PIB par hab. en monnaie nationale / *e*) . *m* = PIB par hab. en dollar *parité de pouvoir d'achat*

EUROSTAT utilise la même méthode pour estimer les PIB par habitant en euro *standard de pouvoir d'achat (SPA)* des pays et des régions de l'Union européenne (UE). Il ne s'agit donc ici que d'une question de terminologie car les PIB par habitant en euro sont ajustés de la même façon pour tenir compte des différences de niveaux des prix entre les pays. L'INSEE reprend en partie ces résultats pour les DOM dans le Tableau Economique de La Réunion sous la forme d'indices relatifs à la moyenne de l'UE à 15 pays. Nous les reprenons dans le tableau 8 avec les dernières estimations d'EUROSTAT. Il apparaît qu'en 2004 la richesse monétaire par habitant à La Réunion était presque deux fois moindre que celle en France (qui se situe à peu près au niveau de la moyenne de l'UE-15).

**Tableau n° 8 : Indice PIB par habitant SPA EUR-15 = 100**

	France	DOM	Guadeloupe	Martinique	Guyane	La Réunion
2000 <sup>a</sup>	-	-	58	67	54	50
2004 <sup>b</sup>	99	57	59	66	48	53

Sources : <sup>a</sup> EUROSTAT, dans INSEE-TER 2007-2008 ; <sup>b</sup> EUROSTAT.

EUROSTAT publie également les données de PIB par habitant en euro à prix courants et en euro standard de pouvoir d'achat pour l'Union européenne à 27 pays. Puisque le PIB par habitant en € SPA est égal au PIB par habitant en € courant multiplié par *m*, la division du premier par le deuxième permet de déduire facilement le coefficient *m* utilisé par EUROSTAT (le coefficient *m* est

<sup>13</sup> Plus précisément, ce sont en théorie les prix des biens non-échangeables qui sont moins élevés dans les pays en développement.

<sup>14</sup> Les comparaisons de niveaux des prix entre les pays sont basées sur des enquêtes de consommation ou de prix. Elles sont conduites principalement par le International Comparison Program de la Banque Mondiale dans 118 pays. Elles peuvent cependant remonter à plusieurs années pour certains pays et être seulement des estimations statistiques pour d'autres (World Bank – ICP, 2005).

maintenant le rapport du niveau moyen des prix dans l'UE-27 sur le niveau des prix dans le pays ou la région).

On découvre que le coefficient  $m$  est identique pour la France et l'ensemble des DOM, et égal à 0,907 (voir tableau 9). En d'autres termes, EUROSTAT considère dans ses calculs que le niveau général des prix en France et dans les DOM est identique, probablement *par défaut*, et supérieur (d'environ 10%) à la moyenne de l'UE-27.<sup>15</sup>

**Tableau n° 9 : PIB par habitant en € SPA**

PIB/hab., 2004	UE 27	France	DOM	Guadeloupe	Martinique	Guyane	La Réunion
(1) en €, prix courants <sup>a</sup>	21503	26619	15268	15853	17609	12887	14338
(2) en €, SPA <sup>a</sup>	21503	24146	13850	14380	15973	11690	13006
$m = (2) / (1)$	1	0,907	0,907	0,907	0,907	0,907	0,907

Sources : <sup>a</sup> EUROSTAT, et calculs de l'auteur.

A notre connaissance, il n'existe en effet pas de données précises, récentes et publiées de comparaison du niveau général des prix entre la métropole et les DOM<sup>16</sup>. Puisque les prix des biens et des services à La Réunion et en Métropole sont facilement observables, la question (sans réponse à l'heure actuelle), doit se résumer à trouver la « bonne » composition du panier de consommation « moyen » réunionnais, servant de base au calcul d'un indice de prix qui pourra être comparé à l'indice des prix métropolitain.

Nous disposons donc du PIB par habitant de La Réunion en € SPA alors que nous devons utiliser le PIB par habitant en \$ PPA pour le calcul de l'IDH. Pour le passage de l'euro au dollar, nous utilisons le rapport du PIB par habitant en \$ PPA de la France en 2004 (source : dernière estimation du PNUD-IDH) sur le PIB par habitant en € SPA de la France en 2004 (source : EUROSTAT). Nous obtenons un taux de change de 1€ = 1,21\$, que nous appliquons aux PIB par habitant en € SPA des DOM (voir tableau 10).

L'estimation du PIB par habitant pour La Réunion en 2004 est donc de 15782 \$ PPA, sous l'hypothèse probablement temporaire que le pouvoir d'achat

<sup>15</sup> C'est également une réflexion que l'on peut trouver dans Conseil National de l'Information Statistique, CNIS - Réunion Statistiques régionales et locales du 22 septembre 2006.

<sup>16</sup> La dernière enquête de comparaison des prix DOM-Métropole de l'INSEE remonterait à 1992 (Banque de France, 2006). Pour La Réunion, l'INSEE estimait à l'époque que le niveau des prix étaient supérieurs de 12,5% sans le logement, 15,6% avec le logement par rapport à la Métropole (INSEE, 2000). Dans Torre (2005), on trouve l'estimation selon laquelle le niveau de l'indice des prix serait supérieur de 19,7% à la Réunion par rapport à la métropole, mais sans que soit précisée la source de cette estimation. Selon l'INSEE-Réunion (2007), l'inflation cumulée entre 1998 et 2004 a été de +11,1% à La Réunion et de +10,4% en Métropole (séries incluant le prix du tabac), soit une différence de seulement 0,7 point de pourcentage. Le niveau des prix à La Réunion n'aurait donc que peu divergé de celui de la Métropole dans cette période.

de l'euro ou du dollar entre la Métropole et La Réunion est le même, ou que le niveau général des prix entre la Métropole et La Réunion est identique.

Quel serait l'impact sur ces estimations d'un niveau général des prix à la consommation différent entre La Réunion et la Métropole ? En reprenant la formule d'ajustement utilisée pour tenir compte des différences de prix entre pays exposée plus haut, le PIB par habitant en \$PPA (ou €SPA) sous l'hypothèse d'un niveau des prix X% plus élevé à La Réunion (par rapport à la Métropole ou à la France) est en fait égal au PIB par habitant \$PPA (ou €SPA) sous l'hypothèse de niveaux des prix identiques, divisé par  $(1+X\%)$ . Par conséquent, plus le niveau des prix à La Réunion est élevé (faible) par rapport à celui de la France, plus le PIB par habitant en \$PPA est diminué (augmenté), car le pouvoir d'achat d'un dollar est alors diminué (augmenté) d'autant à La Réunion par rapport à la France. Par exemple, pour un niveau général des prix supérieur de 20% à La Réunion par rapport à la France, le PIB par habitant de La Réunion perd environ 17% de sa valeur (réelle) et passe de 15782 à 13152 \$PPA, ou de 13006 à 10838 € SPA.<sup>17</sup>

**Tableau n°10 : PIB par habitant en € et \$ parité de pouvoir d'achat**

PIB/hab., 2004	France	DOM	Guadeloupe	Martinique	Guyane	La Réunion
en €, SPA <sup>a</sup>	24146	13850	14380	15973	11690	13006
France =100	100	57	60	66	48	54
en \$, PPA	29300 <sup>b</sup>	16806	17450	19382	14185	15782

Sources : <sup>a</sup> EUROSTAT, <sup>b</sup> PNUD-IDH et calculs de l'auteur.

Enfin, pour le calcul de l'indice de richesse monétaire basé sur le PIB par habitant, le PNUD applique une formule de normalisation ou de re-dimensionnement particulière. Il s'agit de tenir compte du fait qu'une augmentation de la richesse de par exemple 500\$ a « moins d'importance » quand initialement on dispose de 30 000\$ plutôt que de seulement 1000\$ (en d'autres termes, atteindre un niveau de vie acceptable ne nécessite pas une valeur illimitée de revenu ou bien encore, l'utilité marginale d'un dollar supplémentaire de revenu est décroissante avec le niveau du revenu). On utilise alors dans la formule de normalisation la transformation logarithmique, une fonction non-linéaire qui « écrase » les valeurs élevées de PIB par habitant. L'indice de richesse monétaire pour La Réunion en 2004 est alors (en maintenant l'hypothèse d'un niveau des prix identique entre la Réunion et la métropole) :

$$\text{Indice de richesse} = [\log(15782)-\log(100)]/[\log(40000)-\log(100)] = 0,845$$

On voit ici l'impact de l'utilisation de la transformation logarithmique. Alors que le PIB par tête est presque deux fois moindre à La Réunion par rapport à la France, la différence entre l'indice de richesse monétaire de La Réunion et celui de la France (0,950) n'est que de 0,105 point.

<sup>17</sup> La perte de 17% correspond à  $1-[1/(1+20\%)]$ .

#### 2.4. L'agrégation des trois indices : le niveau d'Indice de Développement Humain

En reprenant la méthodologie du PNUD, en rassemblant les données disponibles pour La Réunion en 2004 (les principales sources étant l'INSEE et EUROSTAT) et en les estimant si nécessaire, nous aboutissons aux résultats rassemblés dans le tableau 11. En appliquant la formule de la moyenne simple, on obtient pour La Réunion un niveau d'IDH =  $(0,845+0,850+0,915)/3=0,870$ .

**Tableau n°11 : IDH de La Réunion en 2004 : synthèse des résultats**

	REUNION		FRANCE	
	valeur	Indice [0-1]	valeur	Indice [0-1]
(R) PIB par habitant, dollar en PPA	15782 <sup>a</sup>	0,85	29300	0,95
(V) Espérance de vie	76,0 ans	0,85	79,6 ans	0,91
(E) Education (E=1/3.S + 2/3.A)		0,92		0,97
-(S) taux de scolarisation des jeunes	85%	0,85	93%	0,93
-(A) taux d'alphabétisme des adultes	95% <sup>b</sup>	0,95	99%	0,99
IDH = (R+V+E)/3		0,870		0,942

Sources : Calculs de l'auteur à partir de données INSEE, EUROSTAT, PNUD et autres.

<sup>a</sup> Sous l'hypothèse d'un niveau des prix identique entre La Réunion et la Métropole.

<sup>b</sup> Notre estimation à partir des informations existantes en la matière.

Selon ces calculs, La Réunion accuse un retard significatif en termes de développement humain (au sens du PNUD) par rapport à la France, évalué par un écart de 0,072 point dans l'indice IDH (voir graphique n°1). Ce retard apparaît cependant plus flagrant pour la richesse monétaire moyenne par habitant (un écart de 0,11 point) plutôt que dans les domaines de la santé (un écart de 0,06 point) et de l'éducation (un écart de 0,05 point)<sup>18</sup>. Dans une autre perspective, alors que la France occupe des rangs proches pour le PIB par habitant et l'IDH, respectivement la 17<sup>ème</sup> place et la 16<sup>ème</sup> place mondiale en 2004, La Réunion progresserait significativement de la 41<sup>ème</sup> place selon le PIB par habitant à la 35<sup>ème</sup> place selon l'IDH.

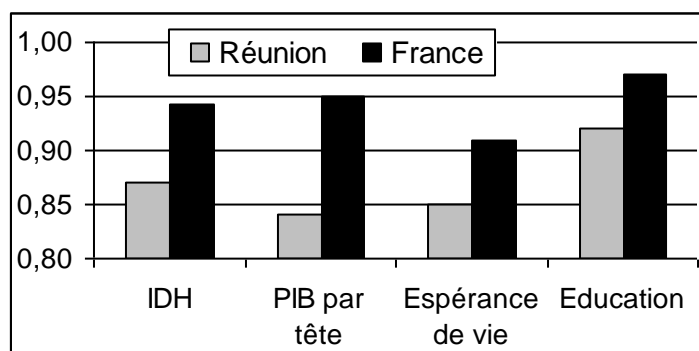
Par ailleurs, le niveau de développement humain à La Réunion, évalué par le niveau d'IDH de 0,870, serait comparable à celui d'un groupe de pays situés dans les valeurs IDH=[0,85-0,90] qui occupent de la 30<sup>ème</sup> à la 43<sup>ème</sup> place du classement mondial en 2004. Ce groupe est constitué de 7 pays nouveaux membres de l'Union Européenne (République Tchèque, Malte, Hongrie, Pologne, Estonie, Lituanie, Slovaquie), 3 émirats pétroliers (Koweït, Brunei, Bahreïn), 3 pays sud-américains (Argentine, Chili, Uruguay) et une île des Antilles (La Barbade). Plus précisément, avec un IDH égal à 0,870, La Réunion occuperait virtuellement la 35<sup>ème</sup> place mondiale, entre le Koweït et la Hongrie.

<sup>18</sup> Ceci malgré la transformation logarithmique propre à l'indice de richesse qui écrase les valeurs et donc les écarts de PIB par habitant.



Afin d'évaluer le degré de sensibilité (ou de robustesse) de ce résultat, on peut considérer des estimations alternatives, dans le champ des possibles, pour les deux variables où les estimations peuvent paraître les moins précises, le taux d'alphabétisme et le PIB par habitant (du fait de l'incertitude sur le niveau des prix pour ce dernier).

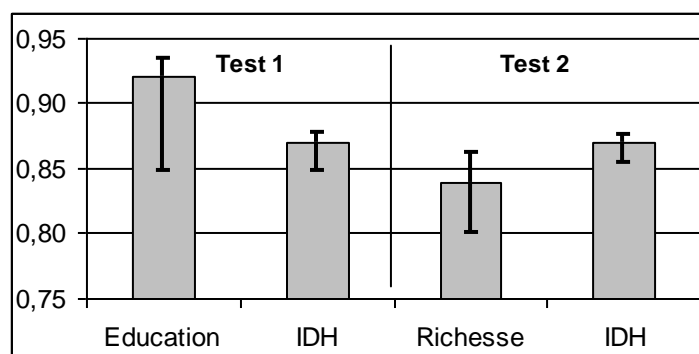
**Graphique n°1 : Niveaux de l'IDH et de ses trois composants, La Réunion versus France**



Sources : Calculs de l'auteur et PNUD. Voir tableau 10.

Un premier test consiste à considérer que le taux d'alphabétisme pourrait être compris entre 85% et 98% (autour de l'estimation initiale de 95%). L'indice d'éducation est alors compris entre 0,848 et 0,935 et l'IDH entre 0,848 et 0,877 (voir graphique n°2, Test 1). Ce faible impact sur l'IDH provient en fait du poids de l'indice d'alphabétisme dans l'IDH qui n'est que de 2/3 (le poids de l'indice d'alphabétisme dans l'indice d'éducation) multiplié par 1/3 (le poids de l'indice d'éducation dans l'IDH), soit environ 22%.

**Graphique n°2 : Sensibilité du niveau de l'IDH à des estimations alternatives de deux composants (successivement Education et Richesse monétaire)**



Sources : Calculs de l'auteur. Les barres verticales présentent les intervalles entre les valeurs hautes et basses des indices, autour des estimations centrales présentées par l'histogramme.

Le deuxième test, relatif au PIB par habitant, consiste à considérer que le niveau des prix à La Réunion par rapport à la France pourrait être de plus faible de 10% à plus élevé de 30% (autour de l'hypothèse centrale d'un niveau des prix identique). L'indice de richesse monétaire est alors compris entre 0,801 et 0,862 et l'IDH entre 0,855 et 0,876 (voir graphique n°2, Test 2). Cette faible sensibilité de l'IDH vient principalement de la formule de normalisation de l'indice de richesse, basée sur la fonction logarithmique qui « écrase » les écarts de PIB par habitant à des niveaux élevés de PIB par habitant.

Enfin, on pourrait considérer la combinaison de deux hypothèses défavorables discutées dans le texte sur les deux variables considérées : un taux d'alphabétisme de seulement 90% (au lieu de 95%) et un niveau des prix à La Réunion 20% plus élevé qu'en France (au lieu d'un niveau des prix identique). L'indice d'éducation n'est alors plus que de 0,882 (au lieu de 0,915) et l'indice de richesse de 0,815 (au lieu de 0,845). Au total, l'IDH pour La Réunion serait ramené à 0,849 (au lieu de 0,870) et la région occuperait virtuellement la 44<sup>ème</sup> place du classement mondial en 2004, au lieu de la 35<sup>ème</sup>, juste derrière la Slovaquie et l'Uruguay et seulement quatre places devant les Seychelles.

### CONCLUSION ET PERSPECTIVES

L'IDH est un indicateur synthétique qui est mobilisable pour établir un diagnostic sur le niveau de développement de la région. Ce n'est cependant pas le seul et il pourrait par exemple trouver sa place dans un tableau de bord rassemblant un ensemble d'indicateurs couvrant les multiples aspects. Le calcul effectué devra également être affiné à mesure que des estimations plus précises sur le niveau de certaines des variables seront produites. Une veille et une mise à jour régulière s'avèrent indispensables à ce genre d'exercice. Un calcul rétrospectif de l'indicateur, dans la mesure où les données sont disponibles, serait également intéressant afin de découvrir les progrès de la région en termes de développement humain.

Ces constructions sont utiles car elles pourraient servir de base à la réflexion sur le retard de développement de La Réunion et sur son éventuel rattrapage, autour des principaux domaines du développement au sens du PNUD que sont l'économie (taux de croissance de l'activité économique mais également évolution du niveau des prix<sup>19</sup>), l'éducation (lutte contre l'analphabétisme<sup>20</sup> et scolarisation à partir de seize ans) et la santé (infrastructures et politiques publiques). Par exemple, selon la méthodologie du PNUD, si le retard de la Réunion par rapport à la France est perceptible dans les trois domaines, il apparaît plus flagrant dans le domaine économique plutôt que dans les domaines de la santé et de l'éducation. Ceci renvoie par conséquent aux analyses relatives aux conditions spécifiques du développement d'une petite économie insulaire,

---

<sup>19</sup> Le rythme de croissance du PIB par habitant doit être confronté au rythme de l'inflation pour évaluer l'évolution de la richesse réelle par habitant.

<sup>20</sup> Notamment, en prenant en compte la réduction automatique de la prévalence du phénomène du fait du remplacement des générations.

ultrapériphérique comme La Réunion (Dimou, 2004, Jean-Pierre, 1997, et Rochoux, 1997).

Enfin, la plupart des indicateurs de développement comme l'IDH sont des indicateurs de résultats, qui sont tout autant affectés par les politiques menées que par les handicaps structurels spécifiques aux territoires. Un diagnostic clair sur le processus de développement nécessiterait que soient développés à la fois, de façon complémentaire, des indicateurs d'handicaps et de politiques. On pourrait également imaginer, dans la mesure où la disponibilité des données statistiques est suffisante, la construction d'indicateurs locaux relatifs à des sous-régions de l'Ile. La Réunion a en effet probablement connu depuis ces dernières décennies une progression – qui reste à évaluer – de son niveau de développement *moyen*. La question importante serait alors de savoir si ce développement a été partagé par toutes les sous-régions ou déséquilibré.

#### REFERENCES

- Académie de La Réunion, 2006, "Repères statistiques 2005-2006", *Note d'information*, n° 129, novembre.
- Banque de France, 2006, "Les évolutions comparées des prix à la consommation dans les DOM et en métropole", *Bulletin de la Banque de France*, n° 151, Juillet 2006.
- Boutaud A., 2007, "Les indices synthétiques du PNUD en région Ile-de-France », *Etude pour le MIPES - Conseil Régional Ile-de-France*.
- Conseil Régional de La Réunion, 2006, *Commission permanente du 20 juin 2006*.
- Déry S., 2005, "Problèmes de développement dans les régions marginales", *Travaux du GREDIN n° 1*, Université de Laval, Québec, novembre 2005.
- Dimou M., 2004, "Économies insulaires et trajectoires de développement : une comparaison entre Maurice et la Réunion", *Région et Développement*, n° 20.
- Gadray J., Ruyters C. et Laffut M., 2006, "Des indicateurs régionaux de développement humain dans le Nord-Pas-de-Calais et en Wallonie", *Etude pour le Conseil Régional Nord-Pas-de-Calais*.
- INSEE, 2000, "Comparaisons spatiales de prix au sein du territoire français", *Courrier des statistiques*, n° 95-96, décembre 2000.
- INSEE, 2005, "Enquête Information et Vie Quotidienne 2004", dans *INSEE Première*, n°1044, octobre 2005.
- INSEE-Antilles-Guyane, 2005, *Panorama de l'Espace Caraïbe*.
- INSEE-Réunion, 2007, *Tableau Economique de La Réunion 2007-2008*.
- Jean-Pierre P., 1997, "Dynamique d'une économie régionale en développement au sein de la Communauté européenne", *Région et Développement*, n° 5.

- ODEROI, 2006, *Rapport annuel 2006 - La violence contre les enfants dans la Région Océan Indien*, Observatoire des Droits de l'Enfant dans l'Océan Indien, Maurice.
- PNUD, 2007, *Rapport sur le Développement Humain 2006-2007*. Programme des Nations Unis pour le Développement.
- Rochoux J.-Y., 1997, "Transferts financiers publics et développement régional. Le cas d'une région d'outre-mer : La Réunion", *Région et Développement*, n° 5.
- Taglioni F., 2003, Les espaces francophones du bassin india-océanique en quête de coopération régionale, *Travaux et documents* n° 20, Université de La Réunion.
- Taglioni F., 2005, (disponible sur internet : <http://atlas.taglioni.net/>), *Atlas géographique informatisé régional*.
- Torre H., 2005, "Note de présentation des crédits de l'Outre-mer pour 2005", *Sénat - Note de présentation* n° 05/30.
- UNESCO, 2007, *Education Indicators - Technical Guidelines*, UNESCO Institute for Statistics, Montreal.
- World Bank - ICP, 2005, *Technical briefing paper : Purchasing power parities - Statistics to measure the World*, International Comparison Program, The World Bank, Washington.

### **THE HUMAN DEVELOPMENT INDEX : AN EVALUATION FOR LA RÉUNION**

**Abstract** - *The development gap in La Réunion is a matter of debate to the extent that the concept of development is multifaceted and assessing the level or the gap in this matter is complex. The Human Development Index (HDI) of the United Nations Development Program is undoubtedly the most famous composite index of development. This index summarizes three basic dimensions of development: monetary resources, health and education. For the first time, this paper aims to assess the level of HDI for La Réunion, providing transparent information on the hypotheses and approximations that are required to compute the index. For the year 2004, the HDI level is found to be 0.870 in La Réunion which thus virtually ranks 35<sup>th</sup> in the World while France then ranked 16<sup>th</sup>. The development gap appears to be more marked in the monetary income dimension than in the health and education dimensions.*